

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 27 mars 2025 – 20 heures 30 - Mairie de Saint-Laurent-sur-Save

Compte Rendu N° 21

Date convocation : 18/03/2025

Présents : BORDES Yves, CAUET Geneviève, DULERM Françoise, PITOUT Daniel, SAUBESTRE Isabelle, SAURIAC Robert, VAILLANT Rodrigue.

Procurations : BAROUSSE Laurent à SAURIAC Robert, BENECH Nelly à DULERM Françoise, HEMET Emilie à CAUET Geneviève.

Absents excusés : BAROUSSE Laurent, BENECH Nelly, HEMET Emilie.

Liste d'émargement en annexe

Ordre du Jour :

- 1- Approbation du dernier Conseil Municipal du 20/12/2024,
- 2- Approbation du Compte de gestion 2024,
- 3- Vote du Compte administratif 2024,
- 4- Affectation du résultat de fonctionnement 2024,
- 5- Admission en non-valeur de créances irrécouvrables,
- 6- Convention d'entretien des espaces verts communaux,
- 7- Création de sanitaires à la maison des jeunes,
- 8- Demande de subvention de l'Association Saint-Laurent Patrimoine,
- 9- Questions diverses.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20h35

Il propose à l'assemblée de nommer Madame DULERM Françoise secrétaire de séance.
Accepté à l'unanimité

1- Approbation du compte rendu du conseil municipal du 20/12/2024

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations sur

le procès-verbal de la séance du 20 décembre 2024.

Aucune observation.

Le procès-verbal de la séance du **20 décembre 2024** est adopté à l'unanimité.

Pour : 10

Contre : /

Abstention : /

ADOPTÉ

2- Approbation du Compte de gestion 2024

Délibération n° 01-2025

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice **2024** et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice **2024**.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice **2023**, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du **1er janvier 2024 au 31 décembre 2024**, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice **2024** en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice **2024** par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Pour : 10

Contre : /

Abstention : /

ADOPTÉ

3- Vote du Compte administratif 2024

Délibération n°02-2025

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-LAURENT, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur SAURIAC Robert, premier adjoint, pour délibérer sur le compte administratif de l'exercice **2024** dressé par M. PITOUT Daniel, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives, lequel se résume ainsi :

	Fonctionnement	Investissement	Total des sections
Dépenses	119 688.25	7 007.22	126 695.47
Recettes	138 850.67	17 305.84	156 156.51
Résultat 2024	19 162.42	10 298.62	29 461.04
Report n-1	87 656.03	10 170.75	
Résultat de clôture	106 818.45	20 469.37	127 287.82

Constate, aussi bien pour la **comptabilité principale** que pour la **comptabilité annexe**, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau,

au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
Arrête les résultats tels que résumés ci-dessus.

Pour : 9
Contre : /
Abstention : /

ADOPTÉ

4- Affectation du résultat de fonctionnement 2024

Délibération n° 03-2025

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : **106 818.45 €**

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	19 162.42 €
B Résultats antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)	87 656.03 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	106 818.45 €
D Solde d'exécution d'investissement	20 469.37 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement	0.00 €
Besoin de financement F = D+E	0.00 €
AFFECTATION = C G+H	106 818.45 €
1) Affectation en réserve R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002	106 818.45 €

Pour : 10
Contre : /
Abstention : /

ADOPTÉ

5- Admission en non-valeur de créances irrécouvrables

Délibération n° 04-2025

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la trésorerie se trouve dans l'impossibilité de recouvrer le titre de recette suivant, à savoir :

2019 T-224 COURTE Jean-François 2 574.30 Poursuite sans effet

TOTAL : 2 574.30

Madame la Trésorière a sollicité monsieur le Maire afin que les membres du Conseil Municipal délibèrent sur l'admission en non-valeur du titre détaillé ci-dessus.

Monsieur le Maire précise que Monsieur COURTE Jean-François fait actuellement l'objet d'une SATD Employeur.

**Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

- **ACCEPTE** l'admission en non-valeur des créances présentées,

Pour : 10

Contre : /

Abstention : /

ADOPTÉ

6- Convention d'entretien des espaces verts communaux

Délibération n° 05-2025

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'entretien des espaces verts de la commune peut être assuré par les services techniques de la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges, dans le cadre de ses compétences.

Afin de pouvoir bénéficier de cette prestation de service, à savoir l'entretien des espaces verts de la commune, il est nécessaire de mettre en place une convention avec la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un projet de convention qui prévoit un planning d'intervention annuel, au tarif de 220 € la journée par passage et par agent, pour un coût total annuel de 6 160.00 € maximum.

Monsieur le Maire précise que cette convention sera applicable à compter du 1er janvier 2025 et renouvelable deux fois par tacite reconduction.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer cette convention.

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,
le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE** le projet de convention de prestation de service pour la mission d'entretien communal des espaces verts, tel que présenté,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention avec la Communauté de Communes Cœur et Coteaux du Comminges, ainsi que ses éventuels avenants,

- **DIT** que les dépenses liées à cette prestation seront prévues au budget 2025 et suivants.

Pour : 10

Contre : /

Abstention : /

ADOPTÉ

7- Création de sanitaires à la maison des jeunes

Délibération n° 06-2025

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il devient nécessaire d'installer des sanitaires à la maison des jeunes. Cette salle est fréquemment utilisée lors de la préparation des manifestations et festivités par les associations de la commune et manque de commodités. Les entreprises suivantes ont fourni des devis pour effectuer la mise en place de sanitaires :

- L'entreprise « Menuiserie BAYLE », sise à SAINT-ANDRE (31), propose un devis pour les travaux de menuiseries de **1 295.00 € HT** soit **1 554.00 € TTC**,
- L'entreprise « Artiflex », sise à GENSAC SUR GARONNE (31), propose un devis pour les travaux de peinture de **450.00 € HT** soit **540.00 € TTC**,
- L'entreprise « SUNYTHERM », sise à LOMBEZ (32), propose un devis pour les travaux de plomberie et électricité de **2 291.86 € HT** soit **2 750.23 € TTC**,
- L'entreprise « R3C », sise à SAINT-GAUDENS (31), propose un devis général pour la totalité des travaux de **5 070.00 € HT** soit **5 070.00 € TTC**

Le Maire propose de demander l'attribution d'une subvention pour ce financement au Conseil Départemental 31 et à la Région Occitanie.

**Entendu l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,**

- **ADOpte** le projet de création de sanitaires à la maison des jeunes pour un montant de **4 036.86 € HT** en sélectionnant les devis des entreprises suivantes : « Menuiserie BAYLE » pour un montant de **1 295.00 € HT**, « Artiflex » pour un montant de **450.00 € HT** et « SUNYTHERM » pour un montant de **2 291.86 € HT**,
 - **SOLLICITE** l'aide du Conseil Département 31 pour **1 614.74 €** soit **40 %** du montant du projet,
 - **SOLLICITE** l'aide de la Région Occitanie pour **1 211.06 €** soit **30 %** du montant du projet,
- Et arrête le plan de financement suivant :

Dépenses	HT	TTC	Recettes	HT
Travaux	4 036.86	5 46.08	Département 31	1 614.74
			Région Occitanie	1 211.06
			Autofinancement	1 211.06
TOTAL	4 036.86	5 046.08	TOTAL	4 036.86

Pour : 10

Contre : /

Abstention : /

ADOPTÉ

8- Demande de subvention de l'Association Saint-Laurent Patrimoine

Délibération n° 07-2025

Monsieur le Maire présente le courrier de demande de subvention par l'Association Saint-Laurent Patrimoine.

Il rappelle la décision de travaux importants à l'église inscrite de la commune.

Parce qu'il est d'intérêt public que notre église soit restaurée, les appels aux dons sont lancés par l'association Saint-Laurent Patrimoine, chargée de la sauvegarde et de la valorisation du patrimoine de Saint-Laurent.

C'est pourquoi, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention à l'association Saint-Laurent Patrimoine.

Cette subvention pourrait être de 200.00 €

**Entendu l'exposé de son Maire, et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, DECIDE**

- Le versement d'une subvention à l'association Saint-Laurent Patrimoine d'un montant de **200.00€**

Pour : 10

Contre : /

Abstention : /

ADOPTÉ

9- Questions diverses

- Choix de la peinture pour la salle de l'ALAE : référence CR4048-2 COSY,
- Choix de la peinture pour le SAS : référence CR4003-2 LIMONADE,
- Choix de la peinture pour les portes et encadrements : CR4048-2 COSY.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h57

Le Maire,
PITOUT Daniel



La secrétaire de séance,
DULERM Françoise